

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181220-DELIB181210-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

QUESTION N° 10

OBJET : Rue du Moulin d'Eau et aménagement rue Planchepaleuil - restructuration des réseaux : modification de la délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1° du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 6 décembre 2018 et par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 4 décembre 2018

Par délibération du 28 mars 2018, le Conseil a approuvé le programme des travaux de restructuration des réseaux rue du Moulin d'Eau et de l'aménagement de la rue de Planchepaleuil (de la rue du Moulin d'Eau au chemin des Grosbosts) et sur cette base, a donné délégation au Maire pour signer ces marchés dont l'évaluation dépasse sa délégation habituelle.

Le besoin ayant été affiné (pose d'un poste de refoulement, mise en place d'une piste cyclable et réfection globale d'un trottoir), les précisions suivantes doivent être apportées au niveau de l'estimation :

Lot	Intitulé	Budget principal	Budget eau potable	Budget assainissement	Total HT
1	Rue du Moulin d'eau	225 000.00	420 000.00	280 000.00	925 000.00
2	Rue Planchepaleuil	137 500.00	61 000.00	110 000.00	308 500.00
	TOTAL HT	362 500.00	481 000.00	390 000.00	1 233 500
	<i>Schéma directeur</i>	<i>380 000.00</i>	<i>500 000.00</i>	<i>345 000.00</i>	<i>1 225 000.00</i>

La délégation initiale donnée au Maire sur ce marché doit donc être modifiée en conséquence.

COMMUNE DE RIOM

Pour mémoire, cette délégation permet de garantir les délais d'attribution et d'exécution du marché.

Vu l'article L 2122-21-1 du code de général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **donner délégation au Maire ou son représentant dans les conditions citées ci-dessus, à charge par le Maire de rendre compte de sa décision devant le Conseil Municipal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL